

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/03/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

**Président de la séance :** Jean-Eudes LE MEIGNEN

**Présents (24) :**

ALIBERT Jean-Louis, BARBEZANGES Jacques, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MARTY Guy, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, ROUQUETTE Dominique, MOLIERES Jacques, SADOUL Jean-Philippe

**Excusés ou absents (19) :**

CAYRON Vivian, CENSI Martine, CESAR Alexis, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, PAGES TOUZE Laurence, RAUNA Alain, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

**Délégués absents ayant donné procuration (2) :**

Mme MANDROU TAOUBI Françoise a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier  
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. MARTY Guy

**Secrétaire de séance :** COUFFIGNAL Sylvain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-36, L. 2312-1 et D. 2312-3 et D. 5211-18-1 ;

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire, et repose sur un rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

- ⇒ **Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :**
- **de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,**
  - **d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 ci-annexé.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le...**2.5.MARS.2025**  
Publié ou notifié le : .....**2.5.MARS.2025**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Jean-Eudes LE MEIGNEN

La secrétaire de séance,  
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

# Rapport sur les orientations budgétaires 2025

## PETR Centre Ouest Aveyron

### Comité Syndical du 13 mars 2025

#### Préalable

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

#### Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'informer sur la situation financière du PETR et les perspectives budgétaires ;
- De présenter les actions mises en œuvre.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été introduit par la loi NOTRE et doit être intégré dans le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) mené par les communes de plus de 3 500 habitants, les départements, les régions, et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le ROB constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif.

Ce rapport vise à apporter aux délégués les éléments d'information sur les orientations budgétaires donnant lieu à un débat acté par délibération.

Il est transmis par Monsieur le Président du PETR Centre Ouest Aveyron aux présidents des EPCI membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le comité syndical.

Il est également transmis à Madame la Préfète de Département.

Il est mis à la disposition du public au siège du PETR Centre Ouest Aveyron, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

#### CONTEXTE GENERAL

Le PETR est un outil de coopérations territoriales au service de ses EPCI membres et de leurs communes.

Il permet de mutualiser des moyens d'ingénierie pour permettre d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des EPCI.

Le travail engagé depuis 2015, avec l'ensemble des acteurs du territoire, a permis de dégager les projets structurants à mener, pour répondre aux défis en matière d'attractivité et de développement.

Le projet du PETR et sa traduction en orientations budgétaires s'inscrit dans le respect de ses obligations statutaires et des engagements pris auprès des EPCI membres et des partenaires à savoir notamment :

- L'animation d'un projet de territoire et la mise en œuvre de son programme d'actions
- L'animation et la gestion des politiques contractuelles
- L'exercice de la compétence SCoT acquise au 01/01/2018

Afin d'établir les orientations budgétaires 2025, il convient de prendre en compte la situation budgétaire au 31/12/24.

### **BILAN ESTIMATIF DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Libellé	CA 2024	Libellé	CA 2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL	129 431.57	ATTENUATION DE CHARGES	6 870.40
CHARGES DE PERSONNEL	429 143.38	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	605 920.21
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.24	PRODUITS EXEPTIONNELS	10 920.00
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	39 871.76	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	2.37
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>598 446.95</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>623 712.98</b>
		<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>25 266.03</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Libellé	CA 2024	Libellé	CA 2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	FCTVA	6 342.31
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	EXCEDENT FCT capitalisé	0
SUBVENTION EQUIPEMENT	10 920.00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	39 871.76
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 920.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>46 214.07</b>
		<b>Résultat d'investissement</b>	<b>35 294.07</b>

<b>RESULTAT 2024</b>	<b>60 560.10</b>
----------------------	------------------

<b>Cumulé</b>	<b>535 734.42</b>
---------------	-------------------

Le bilan prévisionnel fait apparaître un **résultat bénéficiaire** pour l'exercice 2024 d'environ **60 560 €**.

Ce résultat positif fait suite à 2 années consécutives de résultat négatif :

- Moins 84 100€ en 2023
- Moins 73 100 € en 2022

Ce résultat positif est dû :

- au versement des subventions relevant d'exercices précédents, le retard de versement pouvant aller jusqu'à 6 ans concernant le LEADER. En 2024 ont été touchés 121 202 € de LEADER concernant les années 2018 à 2020
- au non engagement de certaines opérations comme par exemple la révision du SCoT

Le résultat cumulé est passé de 632 383 € en 2021 à 535 734 € en 2024 soit une baisse significative de 96 649 €.

Le PETR Centre Ouest Aveyron n'a pas contracté de dette.

Les prévisions budgétaires à venir (baisse des aides de la Région, retard des versements pour le Leader) confirment l'importance de maintenir le résultat cumulé qui nous permet d'anticiper les besoins futurs à l'horizon 2027 à savoir :

- Au regard du **décalage du versement des subventions**, la nécessité de conserver à minima **400 000 € de fonds de roulement** afin de couvrir les charges salariales sans recourir à une ligne de trésorerie.
- **Un plan pluriannuel d'actions** (CF ci-après le détail) avec environ 714 000 € de dépenses à anticiper à l'horizon 2027 pour un autofinancement d'environ 500 000 €.

Ces dépenses concernent notamment :

- la mise en œuvre du programme d'actions au travers de prestations externes (énergie, paysage...).
- l'évaluation, la révision du SCoT, notamment au regard de la loi climat et résilience, pour environ 380 000 €\* et un reste à charge de 304 000 € (subventions éventuelles déduites DGD et agence de l'eau)

**\*Estimation du Coût de la révision d'un SCoT – Source Enquête de la Fédération Nationale des SCoT 2022**

	Coût Moyen	
Etudes	303 152	Pour les SCoT modernisés (loi ELAN) et comportant un DAACL
Concertation Communication	18 847	Réunions PPA, expositions, documents de communication...
Enquête publique	26 463	Défraiement commissaires enquêteurs, Reproduction de dossiers, Annonces légales
Divers	23 023	Acquisition de données, assistance juridique
<b>TOTAL</b>	<b>371 485</b>	

### Pourquoi une révision du SCoT ?

#### ▪ Loi Climat et Résilience

Qui impose au SCoT et PLUi de se mettre en comptabilité des objectifs de réduction de la consommation d'espace selon les délais suivants :

	Délais	Sanctions
SCoT	22 février 2027	ouverture à l'urbanisation suspendue
PLUi	22 février 2028	interdiction de permis de construire dans les zones AU

#### ▪ Un projet de loi « TRACE » : trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (Adopté par la commission des affaires économiques du Sénat le 19/02/25)

Qui propose quelques assouplissements et un rallongement des délais (plus 1.5 ans soit aout 2028 pour le SCoT et aout 2029 pour les PLUi) mais pas de remise en question à ce jour de l'ambition pour réduire graduellement le rythme national des consommations foncières jusqu'à atteindre l'absence d'artificialisation en 2050.

La discussion de la proposition de loi en séance publique du Sénat est prévue les 12, 13 et 18 mars prochains.

#### ▪ SRADDET

La Région Occitanie a décidé de poursuivre la modification du SRADDET intégrant les principes de la loi climat et résilience. Il est en cours de consultation auprès des Personnes Publiques Associées et devrait être approuvé courant 2025. Au regard des possibles évolutions législatives relatives au ZAN, la Présidente de la Région a indiqué dans son courrier de consultation des PPA que « Je partage la nécessité d'assouplir et de simplifier les conditions de mise en œuvre du ZAN. Si des assouplissements pertinents étaient légiférés sur la base des propositions des sénateurs, nous les intégrerons après cette consultation ».

Le SCoT devra se mettre en compatibilité avec le SRADDET lors de sa prochaine révision.

#### ▪ Bilan du SCoT

Le SCoT Centre Ouest Aveyron a l'obligation de réaliser un bilan au plus tard 6 ans après son approbation, soit février 2026. Il s'agit d'une analyse des résultats de son application notamment en matière d'environnement, de transport et de déplacement, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantation commerciales...

Sur la base de cette analyse, le PETR doit délibérer sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. En l'absence de SCoT applicable, les communes sont soumises à la règle « d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation dans les PLU/PLUi.

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 s'inscrit donc dans un contexte financier plus contraint.

Pendant, il doit permettre la poursuite de son action au service du territoire par :

- la mise en œuvre des projets déjà engagés,
- l'impulsion de nouvelles réflexions, stratégies ou actions en réponse au besoin de ses membres
- tout en assumant les charges de l'ingénierie nécessaire au développement des actions et à l'accompagnement des porteurs de projets.

II-1 Les dépenses de fonctionnement

a. La mise en œuvre du programme d'actions du PETR Centre Ouest Aveyron

Les orientations budgétaires 2025 doivent permettre de concrétiser les perspectives d'actions suivantes :

- **Politiques contractuelles et ingénierie territoriale**
- Mise en œuvre des contractualisations :
  - Contrat territorial Occitanie : Programmation des dossiers 2025
  - Contrat Bourg Centre Occitanie : Accompagnement à la mise en œuvre des contrats
  - LEADER : instruction des demandes de paiements 2014-2022 et mise en œuvre du nouveau programme 2023-2027
  - Etat et CRTE :  
Signature de l'avenant au CRTE et Programmation 2025 à organiser pour le 1er trimestre.  
Accompagnement à la mise en œuvre des conventions PVD.
- L'accompagnement des politiques de développement des collectivités :
  - Accompagnement des porteurs de projet
  - Appui aux candidatures à des appels à projets....
- Actions de communication

Prévisions budgétaires : 20 000 €

▪ **La mise en œuvre du SCoT et urbanisme**

- Accompagnement de l'élaboration et de la mise en compatibilité des PLUi et PLU avec le SCoT.
- Préparation à la déclinaison de la loi Climat et Résilience : suivi de la consommation foncière, réflexion sur une stratégie et plan d'actions (en lien avec la démarche de « Revitalisation des centres-bourgs »).
- **Evaluation du SCOT obligatoire pour février 2026** et analyse de la compatibilité avec le SRADDET approuvé.
- Réflexion sur les énergies renouvelables en lien avec le Plan Paysage et la loi d'accélération des EnR.
- Avis sur les documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée.

Prévisions budgétaires : 109 187 €

Auquel se rajoute 130 000 € en investissement (cf ci-après)

- **Le programme d'actions revitalisation des centres-bourgs**

**Ce plan d'action transversal** a pour objectif de proposer aux intercommunalités et aux communes des outils et des réponses aux problématiques d'aménagement et de développement qui touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron. En fonction des thématiques, il sera proposé au regard des attentes formulées par les collectivités, des outils, des guides, des actions de sensibilisation, d'information et de partage d'expériences. En 2023 et 2024, le PETR a engagé des travaux sur la thématique de la désimperméabilisation qu'il convient de prolonger et d'étendre en 2025 :

- Poursuite du programme sur la désimperméabilisation (visites de projets, formation, création d'outils, appui méthodologique des projets...)
- **Constitution d'un réseau d'experts** en accompagnement méthodologique et opérationnel des collectivités pour une approche décloisonnée du sujet permettant des aides, allant de la rédaction de cahiers des charges pour mieux définir les études et travaux, à la sélection de MO, aux recherches de financements
- Lancement de nouvelles thématiques de travail : en cours d'étude, **l'aménagement de lotissements attractifs** participant à l'accueil de nouvelles populations et à la dynamisation des centres bourgs

Prévisions budgétaires : 10 000 €

- **Le développement de politiques énergétiques territoriales**

- Poursuite de l'Assistance à maitrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergies renouvelables.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions du PCAET volontaire du PETR : sensibilisation à la transition énergétique, participation aux PCAET de Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté, accompagnement des rénovations énergétiques, ...
- Reconduite des modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires.

Prévisions budgétaires : 45 000 €

- **La poursuite d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET**

- Elaboration, suivi et mise en œuvre du Plan Paysage.
- Animation des guides pour la mise en œuvre des opérations façades (Bassin minier, Rougier, Ségala et Causse) réalisés en interne
- Poursuite de l'observatoire photographique du paysage.
- Réalisation en interne d'un cahier de recommandation dédié aux zones d'activités
- Accompagnement technique des collectivités dans le cadre de programmes patrimoniaux (opérations façades, SPR...).

Prévisions budgétaires : 139 000 €

**a. Engagement pluriannuel des actions**

Action	Montant Projet	Montant Subv	Autofi	2024	2025	2026	2027
				Dépenses			
Programme Revitalisation Bourg Centre et communication PETR	40 000,00 €		30 000,00 €		30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Programme d'action et Plan Paysage	164 984,00 €	30 000,00 € 94 431,07 €	40 552,93 €	11 152,80 €	139 831,20 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Programme Action Energie	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €		45 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Modif SCoT+ DAAC...	380 000,00 €	76 000,00 €	304 000,00 €		195 000,00 €	170 000,00 €	15 000,00 €
Etude CCI T2 (Com com)	44 187,60 €	0,00 €	44 187,60 €		44 187,60 €		
<b>TOTAL</b>	<b>714 171,60 €</b>	<b>200 431,07 €</b>	<b>503 740,53 €</b>		<b>454 018,80 €</b>	<b>202 000,00 €</b>	<b>52 000,00 €</b>

### a. Fonctionnement courant de la structure

Ce poste comprend les achats (petit équipement, fourniture...) et les services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation, frais de procédure (enquête publique, contentieux...)).

Prévisions budgétaires : 217 500 €

### b. Les charges de personnel

#### ▪ Evolution de la structure des effectifs :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents	9	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Equivalents Temps Plein	8.6	8.6	7.6	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.7	7.6

#### ▪ Tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/01/25

PETR Centre Ouest Aveyron

AGENT TITULAIRE DE LA FPT							
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2025	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE	
Technique	B	Technicien principal 1ere classe	1	1	0	ISS	
AGENT CONTRACTUEL DE LA FPT ( Tous les contrats sont des contrats de droit public)							
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2025	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE	TYPE DE CONTRAT
Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	IFTS/EMP	CDI
Administrative	B	Rédacteur principal 1ere classe	1	0	0		
Administrative	A	Attaché	3	3	1	Prime de fonction	CDI
Administrative	A	Attaché	2	2	2	Prime de fonction	CDD
Technique	A	Ingénieur	2	1	0	ISS	CDI
<b>TOTAL</b>			<b>Nb de Postes</b>	<b>Pourvus au 01/01/25</b>	<b>Dont temps non complet</b>		
			<b>10</b>	<b>8</b>	<b>4</b>		

L'équipe est ainsi composée aujourd'hui de **7.6 ETP** soit 4 agents à temps plein (35h) et 4 agents à temps non complets (1 à 30h et 3 à 32h). La durée effective du travail est de 1607 h.

Pour 2024, il n'est pas prévu d'évolution des effectifs du PETR.

A titre de comparaison  
ETP moyen des PETR  
d'Occitanie  
(85 000 hb en moyenne)  
**9.9 ETP**

Prévisions budgétaires : Les charges de personnel sont évaluées à **480 880 euros**

## II-2 Les recettes de fonctionnement

Les ressources du PETR proviennent exclusivement des subventions d'ingénierie et de projet et des cotisations de ses membres.

### a) Cotisations des communautés de communes et d'agglomération

Depuis 2019, le PETR a opéré une baisse des cotisations de 18% passant progressivement de 3.4 € à 2.80 € par habitant.

A titre de comparaison  
Coût de fonctionnement moyen des SCoT  
1,83 € par hb

Cotis 2025		PETR	PETR - Rodez Agglo	PETR - 4 communes (rodez, Brasc, Montclar, La Bastide solages)
NB HABITANTS		160 703,00	101 457,00	101 022,00
PETR et SCOT	2,30	369 616,90		
Contractualisation	0,20		20 291,40	
LEADER	0,30			30 306,60
<b>MONTANT</b>	<b>2,80</b>		<b>420 214,90</b>	

A titre de comparaison  
Cotisation des PETR d'Occitanie (85 000 hb en moyenne)  
à 76 € en moyenne

Prévisions budgétaires : 420 000 €.

### b) Subventions des partenaires financiers :

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels sur l'ingénierie et le programme d'actions.

	Montant restant à recevoir	Années prévisionnelles de paiement			
		2025	2026	2027	2028
AMO EnR	17 561	17 561			
Guides Façades	29 593	29 593			
Plan Paysage	109 431		15 000		94 431
Ingénierie Région	180 000	65 000	60 000	55 000	
Ingénierie LEADER 2014-2022	112 614	112 614			
Ingénierie LEADER 2023-2027	102 175			50 000	52 175
Ingénierie Fond Vert	25 500	5000	20000		
<b>TOTAL</b>	<b>576 874</b>	<b>229 768</b>	<b>95 000</b>	<b>105 000</b>	<b>146 606</b>

Pour rappel  
Début 2024 : 442 368 € de subvention étaient en attente de versement

✓ Les subventions d'ingénierie :

Prévisions budgétaires : 182 614 €

✓ Les subventions sur opérations :

Prévisions budgétaires : 47 154 €

### II-3 Le budget d'investissement

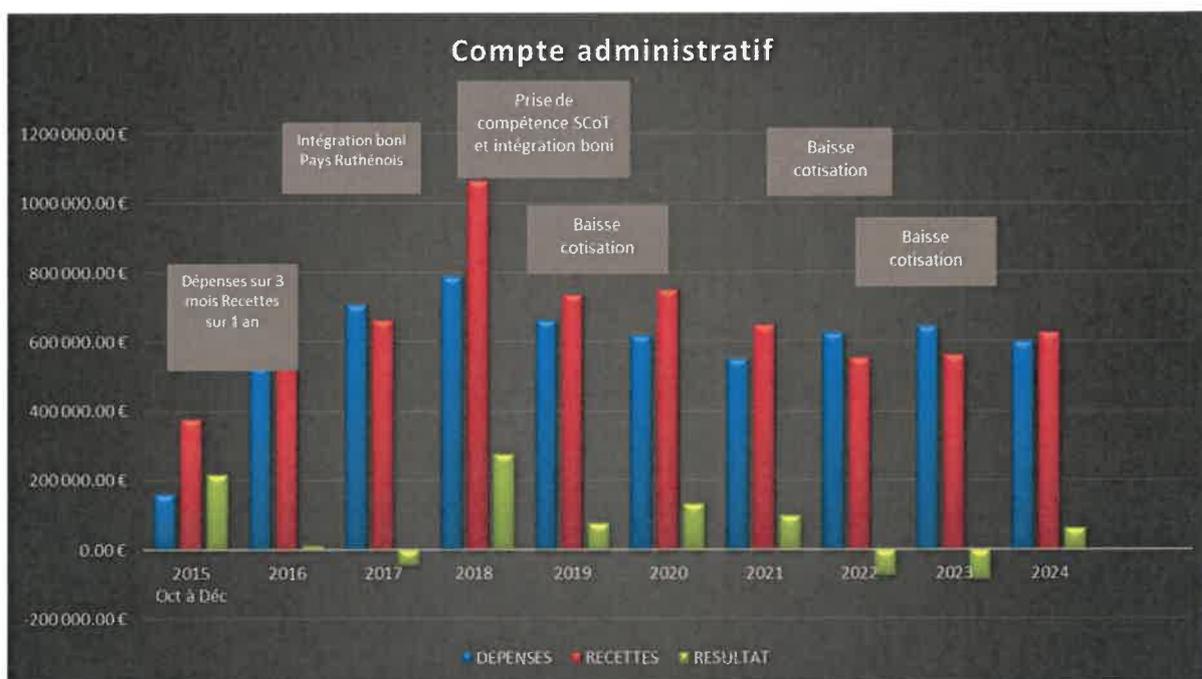
Les dépenses d'investissement concernent des frais d'étude dans le cadre du SCoT, le renouvellement de l'équipement informatique et de mobilier.

Prévisions budgétaires : 160 000 €

### II-4 Budget global 2025

Au regard des orientations précédentes, il est prévu pour 2025 un budget d'environ 1 261 000 euros.

### EVOLUTIONS BUDGETAIRES



Entre 2015 et 2018, on note une structuration progressive du PETR.

En 2018, l'évolution est due à la prise de compétence du SCoT au sein du PETR et à l'intégration du boni de liquidation du Pays Rouergue Occidental (98 813 €).

Depuis 2019, on observe une baisse sensible du budget et un meilleur équilibre entre les dépenses et les recettes avec tout de même un point de vigilance au regard des résultats négatifs des années 2022 et 2023.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

.....  
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 25/03/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 250313\_04DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20250313-250313\_04DL-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 250313-04 DL DOB 2025.pdf (  
99\_DE-012-200050565-20250313-250313\_04DL-DE-1-1\_1.pdf )

